

Exercer votre droit d'opposition au traitement de données personnelles de santé au CHU de Nice

Dans le cadre de votre prise en charge, le CHU de Nice collecte et traite des données personnelles de santé. Ces traitements sont réalisés conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, à la Loi Informatique et Libertés et au Code de la Santé Publique, afin d'assurer la continuité des soins, la sécurité des patients et le fonctionnement des services hospitaliers.

Vous disposez de plusieurs droits sur vos données, dont un droit d'opposition, applicable dans certains cas uniquement (Article 21 du RGPD).

1. Dans quels cas pouvez-vous exercer votre droit d'opposition ?

- **Entrepôt de Données de Santé (EDS) :** Les données issues de votre prise en charge peuvent être versées dans l'Entrepôt de Données de Santé du CHU de Nice pour des usages de recherche en santé, d'amélioration de la qualité des soins et de production d'indicateurs médico-économiques. Les données collectées sont stockées de façon sécurisée et traitées dans le respect des règles de confidentialité, conformément à la réglementation applicable. Les données recueillies sont pseudonymisées, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas directement identifiantes.

Vous pouvez vous opposer à la réutilisation de ces données.

- **Enquêtes de satisfaction :** Vous pouvez exercer votre droit d'opposition, sous réserve d'un motif légitime. Les données recueillies sont pseudonymisées.
- **Dossier Médical Partagé (DMP) :** Vous pouvez vous opposer à l'alimentation du DMP pour des motifs légitimes.

Le droit d'opposition ne s'applique pas aux traitements nécessaires à votre prise en charge médicale, ni à ceux fondés sur une obligation légale.

2. Comment exercer votre droit d'opposition ?

Vous pouvez exercer votre droit d'opposition en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) du CHU de Nice.

- **Par courriel :** dpo@chu-nice.fr

- **Par courrier postal :**

Centre Hospitalier Universitaire de Nice – Hôpital de l'Archet 2 – Direction de la transformation numérique et de l'ingénierie biomédicale - 151, route Saint-Antoine de Ginestière, CS 23079 – 06202 Nice Cedex 3

Votre demande doit être **signée** et accompagnée d'une **copie d'un justificatif d'identité en cours de validité** portant votre signature.

Délai de réponse

Le CHU de Nice dispose d'un **délai d'un mois** pour répondre à votre demande. Ce délai peut être prolongé de **deux mois** en cas de demandes complexes ou nombreuses ; vous en serez alors informé.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que vos données personnelles ne sont pas traitées conformément à la réglementation, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la **CNIL** <https://www.cnil.fr>.